



Frais de maison.

Par Gregory603

Bonjour,

Je suis en plein divorce et au jugement il a été dit que madame devait payer la moitié des frais de la maison mais pour juillet et août elle refuse de payer.

Mon avocate a écrit à son avocate pour la prévenir mais voilà toujours rien.

Mon avocate ne fait rien d'autre.

Que puis-je faire ??

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quel jugement ? A-t-il été signifié ?

De quels frais s'agit-il ?

Votre avocat doit savoir quoi faire ...

Par Gregory603

Bonjour,

Il y a eu un premier jugement en rendu en juillet.

Il s'agissait des la garde des enfants et des frais de la maison et voiture.

Assurance habitation, assurance prêt, taxe foncière etc

Et la juge avait dit que c'était à payer de moitié chacun.

Après la réponse, la mienne m'a dit qu'il fallait attendre mais le découvert se creuse à cause d'elle.

Par yapasdequoi

A-t-il été signifié ? Si oui, il suffit d'un huissier pour le recouvrement.

Par Gregory603

Oui il l'a été.

Par yapasdequoi

Alors soit vous posez la question à votre avocat, soit vous missionnez un huissier pour le recouvrement.

Par Gregory603

Elle m'a juste dit d'attendre la prochaine audience.

Moi je dois tout payer et de suite mais madame a le droit de ne pas payer malgré le jugement.

Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

L'avocat qui connaît le dossier a certainement raison.
Madame devra payer tôt ou tard...